

**CONTRAT DE LOCATION 2024
SALLE des FÊTES
Rue Pasteur, SAINT-CHRISTOPHE-DU-BOIS**

Cadre réservé à la Mairie

Location :

EDL Entrant :

EDL Sortant :

Montant location : _____ €

Arrhes versées : _____ €

Solde versé : _____ €

Entre la Commune de **SAINT-CHRISTOPHE-DU-BOIS**, d'une part,
Et

M.- Mme :

Domicilié à :

.....

Tel : Mail :

appelé(e) ci-après le locataire, d'autre part.

Il a été convenu ce qui suit :

La Commune de **SAINT-CHRISTOPHE-DU-BOIS** loue au locataire cité ci-dessus, la **Salle des Fêtes**, rue Pasteur à SAINT-CHRISTOPHE-DU-BOIS

du au

Soit _____ jour(s)

dont le montant de la location est de : €

SALLE DES FÊTES (Cochez la case correspondante)	Tarifs 2024		
	Montant	Arrhes versées à la réservation	Chèque Caution
LOCATION aux habitants ou entreprises de SAINT-CHRISTOPHE-DU-BOIS			
<input type="checkbox"/> Tarif 1 jour	420 €	210 €	Chèque caution de 525 €
<input type="checkbox"/> Tarif 2 jours consécutifs	735 €	368 €	
LOCATION aux ASSOCIATIONS de SAINT-CHRISTOPHE-DU-BOIS <i>Les associations communales bénéficient d'une gratuité annuelle dans le cadre de leurs manifestations</i>			
<input type="checkbox"/> Tarif 1 jour	210 €	105 €	Chèque caution de 525 €
<input type="checkbox"/> Tarif 2 jours consécutifs	368 €	184 €	
<input type="checkbox"/> GRATUITE ANNUELLE	-----	-----	
LOCATION pour demandeurs <u>HORS COMMUNE</u>			
<input type="checkbox"/> Tarif 1 jour	683 €	342 €	Chèque caution de 525 €
<input type="checkbox"/> Tarif 2 jours consécutifs	998 €	499 €	

*Tarif pour 1 ou 2 jours (mise à disposition de la salle la veille pour préparatifs)

Etat des lieux sur place

ETAT DES LIEUX et remise des clés	Entrant	Sortant
	Le	Le
	A ____ h ____	A ____ h ____

Personne qui effectuera l'état des lieux :

Le locataire (coordonnées ci-dessus)

Ou M. ou Mme : Mail :

Téléphone :

→ La réservation deviendra effective après versement des arrhes et signature du contrat de location, soit :

Montant de la location : _____ €

Arrhes versées : _____ €

soit reste à verser _____ €

→ En cas d'annulation ou de désistement, les arrhes versées resteront acquises par la commune (sauf conditions fixées dans le règlement).

→ Le solde de la location sera versé au plus tard à la restitution des clés, par le locataire.

A la signature du présent contrat, le locataire s'engage à verser :

- ◆ Un chèque d'arrhes à l'ordre du Trésor Public. Ce chèque sera encaissé aussitôt.
- ◆ Un chèque de caution de **525 €**, qui sera restitué après la manifestation, dans la mesure où la salle sera rendue en parfait état de propreté et sans dégradation.
- ◆ Une attestation d'assurance Responsabilité Civile

- 1) **Certifie sur l'honneur** que les locaux seront utilisés pour son propre compte et pour le motif indiqué ci-dessus.
- 2) **Prend bonne note**, qu'en cas de dégradations, sa responsabilité personnelle sera engagée. En cas de dégradations/et/ou casse de la salle d'un montant supérieur ou inférieur à la caution (+ matériels, décors, abords extérieurs...), une facture sera présentée au locataire à hauteur du préjudice. En cas d'intervention par les agents des services techniques municipaux pour toute réparations, rangement et/ou nettoyage insuffisants, il sera facturé un supplément par heure de travail réalisée à hauteur de 30,00 € l'heure.
- 3) **Reconnaît être informé et accepte** que, par suite d'évènements imprévisibles (sinistres...), **la Commune**, dans l'impossibilité de satisfaire au contrat de location, ne pourra pas être poursuivie pour la réparation pécuniaire des préjudices subis.
- 4) **Reconnaît avoir lu le règlement intérieur de la Salle des fêtes, s'engage à le respecter en tous points et accepte les conditions.**
- 5) **Le présent contrat est signé en deux exemplaires**, un exemplaire sera remis au locataire, et un exemplaire conservé par la Commune.

Fait à St CHRISTOPHE-DU-BOIS, le.....

(date et signature, précédées de la mention « Lu et Approuvé »)

Le Locataire,

Le Gestionnaire,